

## **Vie Associative - Subventions exceptionnelles**

**M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur :**

### **Association Terres et Peuples d'Afrique**

L'Association Terres et Peuples d'Afrique a pour objet de faire connaître la civilisation dont sont porteurs les peuples d'Afrique, en mettant en valeur leurs traditions, leur art, leur histoire...

Cette association va organiser du 26 au 28 janvier 2007 des rencontres avec des écrivains créoles francophones originaires des Îles de l'Océan Indien et des Caraïbes.

Lors de ces rencontres, sont également prévus une exposition d'artisanats créoles et un salon du livre créole francophone.

Afin que ces manifestations se déroulent dans les meilleures conditions, une subvention de 2 000 € pourrait être accordée à cette association.

### **SPA**

La SPA a entrepris depuis plusieurs années sur la Ville de Besançon une activité qui consiste à prendre en charge les chiens en provenance de la fourrière et à maîtriser la population de chats libres, au moyen de la stérilisation. Le coût moyen d'une stérilisation s'élève à 120 € et la SPA traite une centaine de chats par an.

Afin que la SPA puisse continuer à assumer cette activité d'intérêt général, une subvention de 5 000 € pourrait être accordée à cette association, pour prise en charge partielle des frais vétérinaires.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 7 000 €, sera prélevée au chapitre 65.020/6574 CS 48020 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits de 4 800 € en provenance du chapitre 65.025/6574 CS 48020.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Association Terres et Peuples d'Afrique,
- attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la SPA.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 26 septembre 2006.*